



travailler  
vivre  
s'accomplir

## AVOCATE OU AVOCAT SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

**LA FONCTION:** Vous aurez la responsabilité d'agir à titre de procureur à la Division du contentieux de la Ville de Sherbrooke. À cette fin, vous rédigerez des procédures judiciaires, préparerez des dossiers d'audition et plaidez principalement devant des tribunaux de droit commun en droit civil. Vous étudierez les procédures intentées contre vos clientes ainsi que les demandes de poursuite. De plus, vous recommanderez et négocieriez, le cas échéant, des règlements à l'amiable. Enfin, vous agirez à titre de conseiller juridique auprès des services municipaux, des arrondissements et des corporations paramunicipales dans la rédaction de réglementations, de protocoles d'entente, de conventions, de contrats ou d'appels d'offres.

**PROFIL RECHERCHÉ:** Membre du Barreau du Québec, vous détenez un baccalauréat en droit et comptez un minimum 5 années d'expérience à titre de procureur dans le domaine du droit civil, immobilier, contractuel et construction. Vous êtes reconnu pour votre expertise professionnelle en matière litigieuse ainsi que pour votre habileté à préparer la défense devant la partie adverse et les tribunaux. La connaissance de l'anglais, tant parlé qu'à l'écrit, constitue un atout.

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL:** L'échelle de rémunération annuelle se situe entre 71 706 \$ et 100 231 \$, selon l'expérience, à laquelle s'ajoute une gamme complète d'avantage sociaux.

### POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

Visitez la section « Emplois » de notre site Internet d'ici le **24 septembre 2017**.

Seules les candidatures reçues sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke seront considérées. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues. La Ville de Sherbrooke s'est dotée d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres des minorités visibles ou ethniques. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.

[sherbrooke.ca/emplois](http://sherbrooke.ca/emplois)